

3.8. Groupe travail ‘Sauvetage’

Compte rendu de la réunion du groupe travail des chiens de sauvetage en date du 20 avril 2014 à Manosque

Membres présents : M. Yannick **Douaud**, M. Claude **Mitropolit**, M. Camille **Vachet**.

Conseiller technique : M. Daniel **Grignon**. Serge **Kluczny**

Absent excusé : M Patrick **Villardry**

Ordre du jour :

- 1.Cursus en compétition.
- 2.Juges.
- 3.Stages.
- 4.Animateurs régionaux.
- 5.Championnat du monde.
- 6.Licence plongeur.
- 7.Associations « chiens de sauvetage » non affiliées.

1.Cursus compétition.

A partir du 1 janvier 2015, le cursus suivant sera obligatoire :

Brevet (sur une spécialité) → 1 test de qualification → 1 échelon A → échelon B

Le brevet de sauvetage ne peut être présenté qu’une seule fois et ce peu importe la spécialité.

Ensuite, il sera nécessaire d’obtenir la mention « bon » dans les différents échelons (TQ, A) pour accéder à l’échelon supérieur dans la même spécialité.

2.Juges.

Réunion des juges à Manosque

Messieurs **Munto**, **Pain** et **Piton** ont validés leur examen écrit à l'occasion de cette réunion. A l’occasion de ce stage, il nous a été permis de bien expliquer la philosophie et l'ensemble des points de détail des épreuves en sauvetage. Le groupe de travail remercie les juges qui se sont rendus disponibles.

Bilan des assessorats

Mr Claude **Munto** réunit l'ensemble des conditions pour être juge stagiaire en discipline sauvetage (4 assessorats et 1 jugement parallèle).

Mr Dominique **Piton** a effectué 3 assessorats.

Mr Alain **Pain** à effectué 2 assessorats.

Mr Bernard **Pottin** n'a pas effectué d'assessorat.

Examen de demande de juge

La candidature de Mr Yannick **Douaud** a été validée par la Canine Régionale Midi Cote d'Azur, le GTS et la CUN/ CBG.

Carnet de travail

Il est demandé aux juges de noter sur le carnet de travail « chienne en chaleur » à l'occasion de son passage.

Certificat vétérinaire

La S.C.C. demande que les juges fassent remonter systématiquement à Mr André **Varlet (SCC)** copie des certificats vétérinaires concernant la coupe d'oreilles, les chiens monorchides, etc...

3.Stages.

Une subvention de 250 euros sera attribuée aux stages validés par le GTS.

Procédure :

- faire parvenir au Responsable du GTS une demande de principe avec un prévisionnel.
- envoyer la demande à la régionale accompagné du formulaire et du prévisionnel.
- faire parvenir au GTS le formulaire validé par la Canine Régionale avec le prévisionnel.
- à la fin du stage, envoyer au GTS le CR de fin de stage avec le bilan financier.

4.Animateurs régionaux.

Monsieur Jean-Claude **Guigue** a été validé par sa canine régionale et l'ensemble du groupe de travail pour le département de **la Réunion**.

5.Championnat du monde.

La sélection pour les championnats du monde de sauvetage qui se tiendra du 20 au 24 août 2014 à **Turin** (Italie) s'est déroulée lors du stage organisé à **Manosque** du 19 au 21 avril .Les résultats sont les suivants :

Coordinateur de l'équipe (traduction) : M Camille **Vachet**.

Capitaine: M Serge **Kluczny**.

Equipes cynophiles :

Mme Valerie **Gadeau** avec sa chienne Cherkane du Vallon des Serps du club de Miramas.

Mme Amandine **Rey** avec sa chienne Dune des Garrigues de la Madelaine du Club Canin d'Avalanche.

M Kris **Fillion** avec son chien Gapy du Clos Champcheny du club canin d'Aspres sur Buech.

6.Licence plongeur.

Le formulaire à été validé par le GTS afin d'assurer les plongeurs lors des manifestations canines. Le tarif de cette licence est 15 euros à partir du 1^{er} janvier 2015.

7.Associations « chiens de sauvetage » non affiliées.

*Le GTS a nommé comme coordinateur du Groupe de Travail Sauvetage M Eric **Vavassori** pour faire le lien entre le groupe de travail et les associations canines non affiliées.

Adresse : 1318, route du Guidon
38200 – DEFAYE

Tel : 04 74 57 27 99 / 06 84 21 07 77

Mail : eric.beauceron@gmail.com

Rappel :

Pour qu'une compétition IRO soit validée par la CUN "cbg", il faut qu'elle soit inscrite au calendrier national.

La réglementation SCC s'applique a tous juges français désirant officier dans un concours à l'étranger et idem si un juge étranger désire officier dans un concours IRO sur le territoire national.

***La CUN "cbg" souhaite que ce soit le groupe travail lui-même (chacun de ses membres) qui assume la mission de coordination et de transmission de l'information auprès des organismes et associations divers. La désignation spécifique d'un coordinateur ne s'impose pas en la matière et n'est donc pas validée par la Commission.**